ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 123051

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur la question de l'interruption de l'approvisionnement en électricité de notre pays, en période de pic de consommation. La régulation en matière d'approvisionnement électrique s'opère à l'échelon des 34 pays rassemblés au sein de l'ENTSO-E. En période de surconsommation, afin d'éviter un effondrement de l'ensemble du réseau interconnecté, des délestages peuvent être pratiqués, au détriment des régions qui sont mises hors circuit. Ces délestages posent évidemment des problèmes logistiques et de sécurité importants, notamment pour les collectivités, privées de leurs moyens de communication. Les groupes électrogènes constituent dès lors une solution pendant ces interruptions de service. Les industriels ont notamment développé des groupes électrogènes à hydrogène, qui présentent le double avantage d'être silencieux et de ne pas rejeter de gaz à effet de serre. D'une puissance de l'ordre de 2,5 kW, ils pourraient ainsi maintenir efficacement et en toutes circonstances le fonctionnement des services publics. Il lui demande si le Gouvernement entend favoriser le développement de ces équipements, afin de faire face aux problèmes d'approvisionnement électrique qui peuvent se poser.

Données clés

Auteur : M. Jean-Louis Christ
Circonscription : Haut-Rhin (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 123051
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique
Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12443
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)